

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros-Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

**ARRETE**

**Portant réglementation du stationnement sur les trottoirs  
et de la circulation sur les voies publiques communales  
du 28 février au 1<sup>er</sup> mai 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise Cabling System, en date du 27 février 2024

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de régler le stationnement sur tous les trottoirs de la commune, et la circulation sur toutes les voies communales, lors des travaux sur ouvrages existants, dans le cadre du passage de la fibre optique, pour le compte d'Axione, du 28 février au 1<sup>er</sup> mai 2024

**ARRETE**

**Article 1 :** L'entreprise Cabling System de Villeneuve La Garenne est autorisée à effectuer des travaux sur la commune de Saint-Quay-Perros, dans le cadre du passage de la fibre optique, pour le compte d'Axione, sur tous les trottoirs et toutes les voies publiques communales, du 28 février au 1<sup>er</sup> mai 2024

**Article 2 :**

- Le stationnement sera réservé au droit du chantier
- Une déviation piétonne sera mise en place, si nécessaire, au droit du chantier
- **Une circulation alternée sera appliquée par l'entreprise si nécessaire**
- Une signalisation de chantier de type réglementaire sera apposée par l'entreprise chargée des travaux. L'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 4 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Messieurs les Commandants des Centre de Secours de Perros Guirec
- L'Entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint-Quay-Perros, le 27 février 2024

**HOUZET Olivier**

Maire de Saint-Quay-Perros

*Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 27 février 2024*

